

## HONORAIRES PRESTATIONS (TVA 20%) – SEPT 2022

<b>GESTION LOCATIVE</b> A LA CHARGE DU BAILLEUR	A PARTIR DE 5% HT DE L'ENSEMBLE DES ENCAISSEMENTS	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DE 10 LOTS
<b>RECHERCHE DE LOCAUX</b> A LA CHARGE DU PRENEUR	10% DU LOYER ANNUEL HT	
<b>LOCATION</b> <i>Visites /constitution du dossier</i> <i>Rédaction bail / Préparation annexes</i> A LA CHARGE DU PRENEUR & DU BAILLEUR	30% DU LOYER ANNUEL HT	
<b>REDACTION D'ACTES – BAIL</b> A LA CHARGE DU PRENEUR OU BAILLEUR	1 500 € HT	1 800 € TTC
<b>REDACTION D'ACTES – AVENANT</b> A LA CHARGE DU PRENEUR OU BAILLEUR	750 € HT	900 € TTC
<b>REDACTION D'ACTES – AVENANT DES BAUX EN GESTION</b> A LA CHARGE DU PRENEUR OU BAILLEUR	500 € HT	600 € TTC
<b>REDACTION D'ACTES – ACTE DE CESSION DE DROIT AU BAIL / PROMESSE</b> A LA CHARGE DU CESSIONNAIRE OU DU CEDANT	1 500 € HT	1 800 € HT
<b>REDACTION D'ACTES – ACTE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE / PROMESSE</b> A LA CHARGE DU CESSIONNAIRE OU DU CEDANT	2 000 € HT	2 400 € HT
<b>OPTIMISATION REVENUS LOCATIFS</b>	BILAN PATRIMONIAL	OFFERT
<b>CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET COMMERCIAL</b>	180 € HT / HEURE	216 € TTC / HEURE